



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

GUIDE D'UTILISATION DE L'APPLICATION FFBT POUR LA CREATION D'ASSURANCE JOURNALIERE



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

SOMMAIRE

Téléchargement de l'application « FFBT » et présentation	Page 1
Effectuer un contrôle FINIADA	.Page 2
Création d'assurance journalière « Initiation » dématérialisée	Page 3
Création d'assurance journalière « occasionnelle » dématérialisée	.Page 4
Imprimer, envoyer ou télécharger une ou plusieurs assurances journalières	Page 5
Donner des droits à un licencié du club pour utiliser l'application	.Page 8



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

• Téléchargement de l'application « FFBT » et présentation

Télécharger l'application « **FFBT** » sur votre mobile via le Play Store (Androïd) ou l'App Store (Iphone). Votre smartphone doit être **connecté à internet soit via les données mobiles, soit par Wi-fi via votre Box téléphonique et internet.** Impératif pour obtenir immédiatement une réponse.



Rentrer ses identifiants. Le téléphone risque de vous demander à ce que vous autorisiez l'application FFBT à prendre des photos. Dans ce cas appuyez sur « **autoriser** ». La page d'accueil se déroule ainsi :

C Synchronisé	Version 1.1.27 NOM PRÉNOM Club NOM DU CLUB
FEBT	🛈 Accueil
	Autorisation
Bienvenue dans l'application mobile de la Fédération Francaise de Ball-Trap.	de pratique journalière
Cette application vous permettra d'accéder	🖄 Créer une autorisation
aux données de votre compte personnel et de	
En fonction de vos droits d'accès, vous	Eliste des autorisations de
pourrez également :	
Gérer les autorisations de pratique	Controle FINIADA Toucher ici pour éditer le texte
journalière d'un club affilié (création d'une	
autorisation et consultation du registre)	V Faire un controle
Gerer les controles FINIADA (lancer un contrôle et consultation du registre)	🖗 Liste des contrôles
Contrôler la validité d'une licence en temps	
réel (état de la licence et vérification de la	Contrôler une licence
categorie de classement du tireur)	
	🚊 Mon compte
Créer une autorisation	
	🗧 Déconnexion
Controle FINIADA	
Contrôle de Licence	



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

• Effectuer un contrôle FINIADA

Avant d'effectuer une autorisation d'assurance journalière ou tout simplement vérifier une licence en cours de validité (soit pour l'entraînement, si la personne veut effectuer une mutation dans un club ou encore une création de licence, il vous faut **impérativement** effectuer un **contrôle FINIADA**).

Sur la page d'accueil de l'application FFBT (voir photo page 1), appuyer sur « contrôle FINIADA ».

Il existe deux possibilités (par identité ou bien par numéro de licence) :

A partir de son nom, prenom et date de naissance	Contrôle FINIADA
Effectuer un contrôle FINIADA par:	Informations
Lidentité	Cette page vous permet de vérifier la présence ou non d'une personne dans le fichier national FINIADA. Pour cela, vous avez deux possibilités :
Contrôlez via FINIADA	 À partir de son numéro de licence À partir de son nom, prénom et date de naissance
NOM	Effectuer un contrôle FINIADA par:
	C Identité Numéro de licence
PRENOM	
	Contrôlez via FINIADA
	Numéro de licence
	/`

• Contrôle FINIADA par identité :

Appuyer dans le rectangle en dessous de « NOM » et rentrez le nom de famille de la personne à contrôler. Faire de même avec prénom et date de naissance.

Ensuite appuyer sur valider (le V blanc dans le demi-cercle bleu).

• Contrôle FINIADA par numéro de licence :

Appuyer sur le logo « **numéro de licence** » (carré). Appuyer dans le rectangle en dessous de numéro de licence et rentrez le numéro de licence de la personne à contrôler. Ensuite appuyer sur valider (le V blanc dans le demicercle bleu).

Pour les deux contrôles, la réponse apparaît en vert si négatif et en rouge si positif. Si la personne est positive au fichier FINIADA, il n'est pas possible de lui créer une assurance journalière ou une licence.



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

• Création d'assurance journalière

Il existe deux types d'autorisation :

- Autorisation dématérialisée (autorisation direct par l'application)
- Autorisation papier (papier rose du carnet et qui va progressivement disparaître)

A noter que pour les autorisations papier, il vous faudra reporter le numéro inscrit sur la feuille rose du carnet sur l'application mobile. Pour les autorisations dématérialisées pas besoin de cette étape.

En ce qui concerne les assurances journalières, il en existe deux :

- Initiation (pour les personnes n'ayant ni licence FFTir, ni permis de chasse en cours de validité)
- Occasionnelle (pour les personnes ayant une licence FFTir, un permis de chasse en cours de validité)

Les assurances journalières « initiation » sont limitées à 2 par personnes. Au-delà, la personne devra se mettre en règle en créant une licence définitive.

Les assurances occasionnelles ne sont pas quant à elles, limitées dans le nombre.

Pour la création d'une assurance journalière, sur la page d'accueil de l'application FFBT *(voir photo page 1)*, il vous faut appuyer sur « **créer une autorisation** ».

• Pour la création d'assurance journalière « initiation » dématérialisée (avec juste une pièce d'identité) :

	${\mathbb G}$ Synchronisé \equiv	Autorisation de pratique journalière	
	n'ayant ni licence FFT en cours de validité, ni validation du permis de chasser en cours de validité • "Occasionnelle" pour les personnes ayant soit une licence FFT en cours	NOM	Remplir les champs (en
	de validité, soit une validation du permis de chasser en cours de validité	PRÉNOM	appuyant au-dessus des lignes). Ajouter le code postal et cela vous trouve
	- Salsin e holti, le preforme la date de naissance de la personne - Prendre une photo recto/verso de la pièce d'identité (lors de la première utilisation l'application vous damagdera	DATE DE NAISSANCE	automatiquement la commune.
	l'autorisation d'accéder à l'appareil photo), et, le cas échéant, recto/verso du titre en cours de validité autorisant la pratique occasionnelle (licence FFT ou validation du permis de chasser)	CP VILLE ✓ Pièce d'identité recto Image: state states	Appuyer ici pour prendre la photo de la pièce d'identité recto
	- Faire signer la personne	Type d'autorisation: Initiation Pratique occasionnelle	Appuyer ici pour prendre la photo de la pièce d'identité verso
Cliquer ici	Autorisation dématérialisée - OU - Autorisation papier	SIGNATURE	Appuyer ici pour faire signer le tireur
		Valider la dem	ande

Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

Pour la création d'une assurance journalière, sur la page d'accueil de l'application FFBT (voir photo page 1), il vous faut appuyer sur « créer une autorisation ».

Pour la création d'assurance journalière « occasionnelle » dématérialisée (avec une pièce d'identité et sur ٠ présentation du permis de chasser ou de la licence FFTir en cours de validité) :

🕄 Synchronisé 📃		
n'ayant ni licence FFT en cours de validité, ni validation du permis de chasser en cours de validité • "Occasionnelle" pour les personnes ayant soit une licence FFT en cours de validité, soit une validation du permis de chasser en cours de validité	PRÉNOM	Remplir les champs (en appuyant au-dessus des lignes). Ajouter le code postal et cela vous trouve automatiquement la
varione - Saisir le nom le prénom et la date de		commune
naissance de la personne - Prendre une photo recto/verso de la pièce d'identité (lors de la première utilisation, l'application vous demandera l'autorisation d'accéder à l'appareil photo),	CP VILLE ✓ Pièce d'identité recto Pièce d'identité verso	Appuyer ici pour prendre la photo de la pièce d'identité recto
et, le cas echeant, rectoiverso du titre en cours de validité autorisant la pratique occasionnelle (licence FFT ou validation du permis de chasser) - Faire signer la personne	Type d'autorisation: O Initiation Pratique occasionnelle	Appuyer ici pour prendre la photo de la pièce d'identité verso
Créer une autorisation	Titre recto	Appuyer ici pour prendre la photo recto du permis de chasse, licence FFTir
Cliquer ICI - ou - Autorisation papier	•	Appuyer ici pour prendre la photo verso du permis de chasse + validation en cours ou licence FFTir
<u>Quelles sont les pièces d'identité à fournir</u> ? Carte Nationale d'Identité (CNI), Permis de Conduire, Passeport.	Valider la demande	Appuyer ici pour faire signer le tireur
Quelles sont les titres à fournir pour une assurance journalière occ	casionnelle?	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage PENIS DE CHASSER - ORIGINAL Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage PENIS DE CHASSER - ORIGINAL Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage PENIS DE CHASSER - ORIGINAL Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage California de la Chasse et de la Faune Sauvage California de la Chasse et de la Chasse value de la Chasse et de la Chasse et de la Chasse et de la Chasse value de la Chasse et de la Chasse et de la Chasse value de la Chass	REPURIDULE / RANÇAISE DURLIA	<section-header><text></text></section-header>
Nouveau permis de chasse recto Nouveau permis de chasse verso	Recto Verso (a	ncien permis de chasse)
Validation Française de Tir Validation Du PERMIS Du Dipartementale. Validation 2019 - 2020 Dipartementale. Nom : SPECIMEN Prénom : N° Club : N° Licence : N° Club :	E CHASSER 2008-2009 044 044 SPECIMENser	N° 0807083 Le 03/06/2009 à 09:17
	Délivré le : Préfecture ou Pays :	

Licence FFTir

Validation annuelle permis de chasse (prendre en photo le verso du permis de chasse)



••••

COMITE REGIONAL DE BALL-TRAP D'OCCITANIE

Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

Imprimer, envoyer ou télécharger une ou plusieurs assurances journalières ٠

Quand vous avez créé une assurance journalière, vous avez la possibilité de l'imprimer, de l'envoyer par mail ou de la télécharger sur votre téléphone pour archive. Le format de l'assurance est en PDF.

Pour accéder à la liste des autorisations que vous avez créés :

S

Contrôler Einkland Contrôler Einkland	Cliquer ici	NOMPRÉNON Lub NomPrénon Lub NomPrénon Lub NomPrénon Accueil Autorisation c réar une autorisation Liste des autorisations Liste des autorisations Liste des contrôle Liste des contrôles Contrôler une licence Mon compte Déconnexion
Synchronisé		← autorisation202 🗋 👫
Information FINIADA Synchro	Cliquer ici pour ouvrir la fiche à droite	Fédération Française de Ball trap et de Tira Balle Image: Status and S
Le 05/06/2021		Date du PDT : 2010/2021 à 161.77 Prix autorisation: 6 € [Part-Boccédée au dub: 15 € Hormstorm Type de demonde Type de demonde Frieds Synchronise Result 17MG Autorisation demonde Type de demonde Frieds Synchronise Result 17MG Autorisation demonde Pastigue Occasionable MEGATE Synchronise Autorisation 17MG Autorisation demonde Pastigue Occasionable MEGATE Synchronise / Bound Activer Nonplex Nombre subclisation Brinds : 01 [Payantes : 1 Nombre subclisation Reflect : 01 [Payantes : 1 Nombre subclisation Reflect : 01 [Payantes : 1 Nombre subclisation & 0 [Payantes : 1 Nombre subclisation & 0 [Payantes : 1
© 16h18 ✓ 3 ⊚ © 16h18 ✓ 3 ⊚ © 14h19		Association regio par la lo de 1901 - J.O de 3 107/55. Agrée par la Minister des Sports Attes au Cente Maisou Opiniques et Sport Français



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

Pour imprimer, envoyer le fichier, télécharger sur le téléphone la fiche individuelle :





Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

Pour imprimer, envoyer le fichier, télécharger sur le téléphone le récapitulatif annuel de toutes les assurances journalière créées :



t aut	orisation20)2	Q		È	•	▼
FF	DÉRATION FRANÇAISE DE BA 4, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel Email : secretarial@fbt.asso.fr - Ir Siret : 349 956 Numéro du cl Ligues : MDI Date du PDF : Prix autorisat	LLL TRAP ET DE TIR 0141410505-FR:014 ternet : http://www.ffbt.ass 322 000 35 Club B.T.C. PYRENEES - Région 2909/2021 à 16:22 ion: 6 € Partrétrocé	A BALLE 1.41.02.00 o.fr ion 2021 : Occitanie dée au club	:15€			Appuyer sur 3 petits poin pour faire comme la fic d'assurance journalière individuelle (voir page 6
Informations	Type de demande	Type d'autorisation	Finiada	Synchronisé	Résultat		
HEBHLLE Sistelian- 17h40	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
15h05	28/08/2 Autorisation dématérialisée	2021 Initiation	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
15h01	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
14h13	24/07/2 Autorisation dématérialisée	Initiation	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
4494/1/9-9-1/	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
13h40	Autorisation dématérialisée	Initiation	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
	12/06/2	2021					
13h30	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
16h26	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
16h23	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
16h18	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
CHINGHOLLE Dumion 14h19	Autorisation dématérialisée	Pratique Occasionnelle	NEGATIF	Synchronisé	Accepté		
contre National Asso	09/05/2 iation régie par la loi de 1901 – J.O du 31 Affiliée au Comité National Oly	2021 1/07/85. Agréée par le Minis impique et Sportif Français	stère des Spo	rts	TRE DESERVET. LA TUNESSE. LA TUNESSE. LA TUNESSE. L'ÉDUCATION PALARE ET DE LE ASSOCIATIVE		

Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle



(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

• Donner les droits pour effectuer les recherches FINIADA, création assurances journalières à une tierce personne

Vous avez la possibilité en tant que Président de club d'autoriser d'autres membres de votre club à pouvoir utiliser l'application pour les recherches FINIADA, les créations d'assurances journalières ou encore la création des bordereaux de licence annuelle. Il n'est pas nécessaire que cette personne fasse impérativement partie du bureau ou bien du comité directeur du club. Le but est de pouvoir effectuer les recherches sereinement notamment si le Président n'est pas tout le temps au club ou bien si le Président rencontre des problèmes de manipulation informatique sur le téléphone, ne dispose pas de données mobiles (internet)...

Pour commencer, le Président doit aller sur la page <u>www.weblice.ffbt.fr</u> (soit sur PC ou bien par téléphone) et rentrer ses identifiants. Le plus facile pour cette manipulation serait de le faire sur PC. Les captures d'écran ci-dessous ont été faites sur le téléphone.

仚	weblice.ffbt.fr/connexio	:		weblice.ffbt.fr/Reque	eteu 2	:	
	FEB		130	- Présid	lent 🔻		
	S'identifier			Accueil	<		Cliquer sur « Club »
	Saisissez votre numéro de lice			Gestion			
	Saisissez votre mot de passe			Licences	<		
				Club	~	Г	
	CONNEXION			Fiche du club			Cliquer ensuite sur « Fiche du club » et descendre au bas de la page
				Liste des prélèvements	5	L	
	Mot de passe oublié ?			Attestation d'assurance	e		
	FERT · Fédération Francaise de Ball-tran			Convention ticket			
				Compétition	<		
				Stages	<		
				Extraction	<		
				Autorisations	<		
				Contrôles Ges	stion des services	0	



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)





Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

numéro de licence	Liste des gestionnaires déjà en place	numéro de licence	
Date de naissance		Date de naissance	
Σ Σ Σ Numéro Nom Prénom licencié Nom Prénom		$\Sigma \qquad \Sigma \qquad \Sigma \qquad Coor. \qquad \Sigma \qquad \Sigma \qquad Titre \qquad diffusables \qquad + \qquad $	
			Cliquer ici pour ajouter la personne à la liste des gestionnaires

Pour ajouter d'autres personnes, il suffit de faire la recherche par nom, prénom et/ou numéro de licence. Dès que la personne a été trouvée elle s'affiche en bas de l'écran. Il suffit alors de cliquer sur le + pour l'ajouter à la liste des gestionnaires. Renouveler la démarche pour ajouter d'autres personnes.



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

Contonnaire					_		
		e de sance	Titre	Coordonnées diffusables ?	Etat licence	Action	
	()			non	Aucune licence 2022		Valider les droits
Liste des gestionnaires				oui	Aucune licence 2022	i i i	ndividuellement o cliquant ici
Numéro Nom Prénom licencié	Date de naissance			oui	Aucune licence 2022 Voir la pe	fiche de la	Supprimer la personne de l liste des gestionnaire:
numéro de licence							
numéro de licence Nom Prénom							

Il faut ensuite valider les droits que vous souhaitez donner à chaque personne.



Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

(Association régie par la loi de 1901 – J.O. Du 08/10/1986) (TVA non applicable – Article 293 B du C.G.I.)

